

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V. 75 Vœu relatif à la fréquence de relève du contenu des poubelles jaunes.

Le Conseil de Paris,

Considérant que la situation sanitaire, que nous vivons depuis désormais un an, a provoqué une hausse substantielle des commandes sur internet dont l'acheminement nécessite l'emploi de cartons d'emballage ;

Considérant que cette même situation sanitaire a provoqué une hausse importante des repas commandés en ligne et livrés ou à emporter et des emballages à jeter ensuite ;

Considérant les règles de tri sélectif qui demandent que ces emballages soit jetés dans les poubelles jaunes ;

Considérant que des conteneurs pleins incitent les usagers à moins respecter ces règles ;

Considérant que la mise en place progressive de conteneurs Trilib' dans la ville facilite le tri sélectif et le recyclage mais ne peut se substituer aux conteneurs particuliers ou présents dans les immeubles ;

Sur proposition de Véronique BALDINI et les élus du groupe Changer Paris au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que le temps que dureront la présente crise sanitaire et les restrictions sociales qu'elle engendre, les poubelles jaunes soient vidées trois fois par semaine au lieu de deux actuellement.